

RÉSUMÉ DE LA COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Effectué Par :

Oussama FAZZIOUI

[Fb.com/Ossaka96](https://www.facebook.com/Ossaka96)

Résumé de :

Comptabilité approfondie :

Les axes traités :

- 1 - Coût d'acquisition
- 2 - Coût de production
- 3 - Crédit Bail
- 4 - Emprunt indivis
- 5 - Emprunt obligataire
- 6 - Subventions d'investissement
- 7 - Devises : Ecart de Conversion
- 8 - Amortissement Dérogatoire
- 9 - Recherche et Développement
- 10 - Achat d'immobilisation dont le prix est indexé
- 11 - Ecart de réévaluation
- 12 - stocks

Effectué par :

Oussama
FAZZIOU

Coût d'acquisition

Coût d'acquisition = Prix d'acquisition
+ Les frais inclus dans le Coût d'acquisition

I/ Les frais inclus dans le Coût d'acquisition :

- * Droit de douane pour les Bien importés
- * La TVA et les taxes non récupérées par l'e/se
- * Les frais de transport, d'installation et de montage nécessaires à la mise en service du Bien ... etc
- * Les frais intercalaires

II/ frais exclus du Coût d'acquisition :

- * Droit de mutation
- * Honoraires et Commission
- * frais d'actes
- * Entretien et réparation

NB: Les frais exclus du Coût d'acquisition peuvent être étalés sur plusieurs exercices (maximum 5 ans)

(2)

Comptabilisation des frais exclus
des Coût d'acquisition à l'exception
des Entretien et réparation :

Au moment de l'engagement des frais :

-	change par nature
3455	Etat Tva récupérable
-	Compte de Trésorerie

À la fin de l'exercice :

2121	Frais d'acquisition des immobilisation
7197	Transfert de charge d'exploitation
6191	DEA des immobilisation en NV
28121	ATS. Frais d'acquisition des immobilisation

* 6191 : Montant des frais d'acquisition d'immobilisation

Durée d'ATS
(maximum 5 ans)

Pour les entretien et réparation :

Au moment de l'engagement des frais :

6133	Entretien et réparation
3455	Etat Tva récupérable
-	Compte de Trésorerie

À la fin de l'exercice :

2128	Autres charges à répartir
7197	Transfert de charges d'exploitation
6191	DEA des immobilisation en NV
28128	ATS des autres charges à répartir

Comptabilisation des frais intercalaires

Definition

En vue de financer l'achat de l'immobilisation, l'entreprise peut s'endetter pour atteindre cet objectif, donc les intérêts payés sur cet emprunt, elle peut les immobiliser et les inclure dans le coût d'acquisition à condition que la durée d'acquisition est supérieure à 1 an

Compte de régularisation passif

31/12 -	
6311	Intérêt des emprunts et dettes
3455	Etat autre compte débiteurs
4493	Intérêt connus et non échus à payer

Immobiliser les charges financières

2393	Immobilisation corporelle en cours des installations techniques, Met Out
7393	Transfert de charges financières

Debit N+1 :

Comptabilisation de la contrepassation de l'écriture de régularisation

Paiement de l'annuité

1681	Emprunts auprès des établissements de crédit
6311	Intérêt des emprunts et dettes
3455	Etat TVA récupérable
5141	Banque

Paiement d'une avance ou un acompte :

Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisables	
1486	Frs d'immobilisation ou
4481	Dettes/acquisition d'immobilisation

NB :

Le paiement de l'annuité on doit ajouter la TVA

- on utilise le compte 1486 si la durée d'acquisition dépasse 1 ans et vice versa pour le compte 4481

Comptabilisation des frais inclus au coût d'acquisition :

Il existe la même écriture pour tous les frais qui entrent dans le coût d'acquisition quelques soit : Transport, Installation, montage, Droit de douane etc

2393	Immobilisation corporelle en cours des installations techniques Matériel et outillage
3455	Etat TVA récupérable
1486	Frs d'immobilisation
4481	Dettes ^{ou} / acquisition d'immob
-	Compte de Trésorerie ^{ou}

Comptabilisation de la livraison

2393	Immobilisation corporelle en cours des installations techniques Matériel et outillage
2397	Avance et comptes versés / commande d'immob corporelles
-	Annulation des avances
-	Compte de matériel concerné
2393	Immobilisation corporelle en cours des installations Tech, Mat et Out Entrée de matériel

NB: Dans la dernière écriture, on peut ajouter dans le crédit la rubrique « 714, Immob produite par l'e/Se pour elle-même » si l'e/Se a engagé des frais pour son personnel dans l'installation du matériel

montant égale : Frais de Transport, Installation, montage, Frais intercalaires, Droit de douane, TVA non récupérable, Prix d'achat

⑤

Coût de Production

I/ des frais inclus dans le Coût de Production

- * Coût de matières consommées
- * Charges directes de Production :
 - M.o.D
 - charges sociales
 - charges liées à la réalisation du Bien
- * des charges indirecte de Production

II/ des frais exclus du Coût de Production

- * des charges financières
- * des frais de R et D
- * des charges d'administration générale
- * la quote-part des charges correspond à la

Sous activité

écriture à la Date d'achèvement de la Production de l'immobilisation

Compte de l'immobilisation Etat TVA récupérable Immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même Etat TVA facturée
--

NB : l'application de la TVA à la Production d'immobilisation par l'entreprise : Il s'agit d'une Livraison à soi-même

Si à la clôture de l'exercice, la Production de l'immobilisation n'est pas terminée

2393	Immobilisation corporelle en cours des installations tech, Mat et Out	X
714	Immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même	
-	Compte de l'immobilisation Etat TVA récupérable	
3455	Immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même	X
2393	Immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même	
714	Immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même	
4455	Etat TVA facturée	
	à l'écriture de jour de l'achèvement des Travaux	

6

Crédit Bail

Traitement Comptable :

- * des immobilisations ne sont pas enregistrées à l'actif du Bilan
- * Seulement les montants des redevances (loyers périodiques) payés qui sont comptabilisés

6132	Redevances de crédit Bail
3455	Etat TVA récupérable
-	Compte de Trésorerie

NB : La TVA sur les opérations de crédit Bail est récupérable à l'exception des redevances Leasing relative aux voitures de tourisme

A la fin de la période de location

- * Si le locataire ne lève pas l'option d'achat, aucune opération n'est enregistrée
- * Si l'option d'achat est levée, elle s'agit d'une acquisition d'immobilisation

	Compte de l'immobilisation
	Etat TVA récupérable
	Compte de Trésorerie

NB : L'ATS pratiquée par la suite sera linéaire (Matériel d'occasion)

- Si le/le a payé une caution lors de la signature du contrat de crédit Bail, elle doit la mettre en crédit pour la solder lors de la levée d'option d'achat sous le compte **2486, Dépôt et Cautionnement versé**

Emprunt indivis

Principe :

Il s'agit d'un emprunt indivisible c'est à dire auprès d'un seul prêteur.

Etapes :

1. Encaissement de l'emprunt

5141	Banque
1481	emprunt auprès des établissements de crédit

2. Régularisation 31/12

6311	Intérêt des E et D
3458	Etat autre compte débiteur
4493	Intérêt courus et non échus à payer

3. Contre Passation

On doit contre Passer la écriture du 31/12 de 1/1

NB: La régularisation se fait seulement si le paiement est au cours de l'année et non au 31/12/

4. Paiement de l'annuité: Le cas normal

1481	Emprunt auprès des étab de crédit
6311	Intérêt de E et D
3455	Etat Tva récupérable
5141	Banque

NB: le paiement de l'annuité se change en fonction du mode de paiement :

- Annuité Constante
- Amortissement Constant
- Infine
- Amortissement différé Partiel
- Amortissement différé Total

Emprunt obligataire

Principe :

Il s'agit d'emprunt auprès de plusieurs prêteurs

Étapes :

1. Emission des obligations

3488	Divers Debiten
1410	Emprunt obligataire

3488 : Nombre d'obligation émise
x Prix de remboursement

2. Cession des obligation

5141	Banque
2130	Prime de remboursement des obligations
2125	Frais d'émission des emprunts
3455	Etat Trva recuperable
3688	Divers debiteurs

2130 : Prime d'émission x nombre d'obligation vendues

2125 : Ça depend des données

NB : s'elles existent des obligation non vendues, on doit les annuler

3. Regularisation

31/12	
6311	Interets de E et D
3658	Etat autres de bitens
4493	Interet Couru et non échus à Payer

NB : L'écriture de regularisation se fait seulement si le Paiement de l'annuité et au cours de l'année et non pas au 31/12

4. L'amortissement de la Prime de remboursement des obligations et des frais d'émission des emprunts

31/12	
DEA des immo en NV	X
Daux A des Primes de Remboursement des obligation	Y
ATS des Primes de Remboursement des obligations	Y
ATS des frais d'émission des emprunts	X

5. Contre Passation

On doit contre Passer la Regularisation

6. Paiement de l'annuité

1410	Emprunt obligataire
6311	Interets des emprunts et dettes
3455	Etat Trva recuperable
5141	Banque

(9)

Subventions d'investissement

Principe :

Elle s'agit d'une aide donnée par l'Etat aux entreprises afin de financer leurs investissements

Etapes :

1. La Notification de la subvention

365.11	Subvention d'investissement à recevoir
4311	subvention d'inv reçus

NB : Avant de verser les fonds à l'Ét, l'État notifie cette dernière, c'est un promis comme quoi elle va verser de la liquidité

2. Réception du montant de la subvention

Banque
subvention d'investiss à recevoir

3. Reprise de la subvention à l'inventaire d'Ét n'a pas le droit de bénéficier de l'ATS sur le matériel correspond au montant de la subvention pour ça on met en place cette écriture

Exemple :

	Immobilisation	Subvention
Montant Total	10000	5000
Dotacion	1000	
Reprise		500

* Durée de vie 10 ans

La dotacion est calculé à la Base du montant payé par l'Ét + Montant de subvention.

Donc on comptabilise une reprise correspond au montant de la subvention afin de neutraliser les compte et alors Bénéficiaire seulement de la dotacion sur le montant payé par l'Ét

1319	subvention d'investissement inscrite au CPC
7577	R/subvention d'investiss d'exercice

NB : le montant de la Reprise égale au montant de l'amortissement du matériel.

Si la subvention finance seulement une partie du coût d'acquisition :

le Montant de la Reprise égale :

$$\text{Dotacion d'ATS} \times C$$

$$C = \frac{\text{Subvention Reçue}}{\text{Coût de l'immobilisation}}$$

NB : Si la subvention a financé une immobilisation non amortissable, la Reprise se fait sur la durée d'inaliénabilité de l'immobilisation

Devises: Ecart de Conversion

Principe :

Les comptes des écart de conversion ont pour but de neutraliser les comptes de charges et produits en cas de fluctuations du cours de change

Étapes :

1. Moment de la vente

	Compte d'immobilisation concernée
3455	Etat TVA rec
4481	D/acquis d'immob
1486	ou Frs d'immobili

2. À l'inventaire de Net Debut N+1 En cas de gain de change

	31/12
4481	Dette/acquisition d'immo
1486	ou Frs d'immobilisation
17	Ecart de Conversion
470	Passif
17	1/1
470	Ecart de Conversion Passif
4481	D/acquisition d'immo
1486	ou Frs d'immobilisation

En cas de perte de change

27	31/12
370	Ecart de Conversion Actif
4481	D/acquisition d'immob
1486	ou Frs d'immobilisation
6333	Daux Prov pour Ret charge financières
1516	PP Perte de
4506	change
4481	D/acquisition d'immob
1486	ou Frs d'immobilisation
27	Ecart de Conversion
370	Actif

3. Au moment du Paiement En cas de gain de change

4481	D/acquisition d'immo
1486	ou Frs d'immobilisation
5141	Banque
7331	gain de change

En cas de Perte de change

4481	D/acquisition d'immo
1486	ou Frs d'immobilisation
6331	Perte de change
5141	Banque

Amortissements Dérégatoires

Principe:

Ce sont des amortissements purement fiscaux destinés à favoriser les investissements.

Étapes: Lors de la Constatation

1. L'Amortissement économique: Pa de dépréciation normale du Bien

6193	DEA des immobilisations corporelles
283	ATS des 0000

2. L'Amortissement Dérégatoire: répond au surplus de dépréciation du Bien.

Exemple:	Amortissement économique	1000
	Amortissement Fiscal	1300
	Amortissement Dérégatoire	300

6595	DNC aux provisions réglementées
1351	ATS dérogatoire

Lors de la Reprise

3. L'Amortissement Économique

283	ATS des 000
6193	DEA des immo corporelles

4. L'Amortissement Dérégatoire

1351	ATS dérogatoire
6594	RNC / PR réglementées

$$\begin{aligned} &\leftarrow \text{ATS Fiscal} - \text{ATS économique} \\ &= 1300 - 1000 \\ &= 300 \end{aligned}$$

(12)

Recherche et Développement

Principe :

* Il s'agit seulement de dépenses engagées par l'entreprise dans son compte et inscrites dans les charges de l'exercice

* Catégorie de travaux de R et D :

- Recherche fondamentale
- Recherche appliquée
- Le Développement

NB : seulement les 2 derniers type qu'on peut les immobiliser, mais si les conditions suivantes sont réalisées :

- Les projets concernés doivent être nettement individualisés
- chance de réussite
- et de Rentabilité commerciale doivent être élevées

- Leur coût doit être distinctement établi

Etapes :

1. Immobilisation des frais :

Decision de porter les frais engagés à l'actif du Bilan

221	Immobilisation en Ret D
4112	Immobilisation incorp Produites

NB : Durée d'ATS maximale 5 ans

(13)

2. Amortissement :

6132	DEA des immo Incorporables
2821	ATS de l'immo en Ret D

3. Réussit ou échec du projet

En cas d'échec

6132	Daux Exceptionnels des immo Incorporables
2821	ATS des immo en Ret D
2821	ATS des immo en Ret D
	Immobilisation en Ret D

En cas de réussite

2220	Brevets, marques, droit et valeurs similaires
2142	Immobe' Ret D

NB : La valeur du Brevet doit être au plus égale à la VNA du compte

2210

• même écriture du compte 2210 concernant la constatation de l'ATS

Achat d'immobilisation dont le prix est indexé

Principe

La valeur d'un dirham en U est pas la même en U+1; elle diminue ou augmente à cause de l'effet d'inflation ou de déflation

NB: Dans la plupart des cas on trouve l'inflation

Étapes:

1. Lors de l'achat

-	Compte d'immo concernée
3465	Éta TVA Rec
1486	Frs d'immobilisation
4493	D'acquisition d'immo

2. À la clôture de l'exercice

* En cas de Perte

27	Ecart de Conversion Actif
370	
1486	Frs d'immobilisation
4493	D'acquisition des immobilisations
6393	DNC aux Prov P R et ch finen
1518	Autre Prov Pour Risque
1486	Frs d'immobilisation
4493	D'acquisition des immobilisations
27	Ecart de Conversion Actif
370	

En cas de gain

3465	Frs d'immobilisation
	D'acquisition des immobilisations
	Ecart de Conversion Passif
1/1	Contre Passation

3. La Date de Paiement

En cas de Perte

1486	Frs d'immobilisation
4493	D'acquisition des immobilisations
634	Intérêt des emprunts et Dettes
5141	Banque

En cas de gain

1486	Frs d'immobilisation
4493	D'acquisition des immo
734	Intérêts et Pdt assimilés
5141	Banque

4. Annulation de la Provision

1518	Autre Provision Pour Risque
7393	RNC sur Provision Pour Retch fin

Ecart de réévaluation

Principe :

Il déroge du Principe du Coût historique et de Prudence, il permet d'augmenter la valeur des Biens corporels et financiers

Etapes :

1. Constatation de la juste valeur

- Compte de l'immobil concerné

1130	Ecart de réévaluation
------	-----------------------

2. Constatation de la Dotation

619.	DEA des immo
2800	ATS...

3. Cession de l'immob

Ecriture de cession normale

4. Annulation de l'ecart de Réévaluation

1130	Ecart de Réévaluation
7587	Autres Produits non Courants

stocks

En Cas de Marchandise

1. Lors de l'achat

610	Achat de M/Ses		
3455	Etat Tva rec		
5101		Banque	
<hr/>			
3111	M/Ses		X
6114	D de stock de M/Ses		X
	Entrée de M/Ses		

2. Lors de la vente

5101	Banque		
7111	Vente de M/Ses		
4655	Etat Tva facturée		
<hr/>			
6114	D de stock de M/Ses		X
3111	M/Ses		X
	Sortie de M/Ses		

NB: la sortie de M/Ses se fait par le cout d'entrée en stock

En cas des produits finis

1. Lors de l'entrée en stock

3150	Produits finis		
71321	D de stock de produit finis		

2. Lors de la sortie du stock

	D de stock de produits finis		
	Produits finis		

NB: la sortie du stock des produits finis se fait par le cout de production (cout d'entretien)

Effectué par :

Dussama
FAZZIOU